

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



29 mai 2023

"PACTE" Macron/Ndiaye :

NON à la destruction de nos statuts !

STOP à la tentative de division des personnels !

**Augmentation des salaires pour tous les
personnels, maintenant et sans contrepartie !**

**Augmentation de 25% point d'indice pour
compenser les pertes du pouvoir d'achat subies
depuis les années 2000 !**

**RASSEMBLEMENT INTERSYNDICAL
MERCREDI 31 MAI 14h**

devant la Préfecture (Place Félix Baret-Marseille)



La position du SNUDI FO 13 est claire :

RETRAIT du "Pacte enseignant" !

NON à la division entre les personnels !

STOP à la destruction de nos statuts !

Nous dénonçons cette opération honteuse qui, profitant de l'étranglement financier des collègues sous-payés, vise à déréglementer totalement le statut et les obligations réglementaires de service, à introduire l'arbitraire et la division entre collègues.

C'est le ministre qui porte la responsabilité de toutes les tensions qui naîtraient forcément d'un dispositif aussi arbitraire et déréglementé, et certainement pas les collègues divisés entre ceux qui seraient amenés, par leurs salaires trop bas, à se porter volontaires et les autres.

De la loi Rilhac au « PACTE » Macron-Ndiaye, en passant par les évaluations d'écoles ou l'expérimentation marseillaise, le président et son ministre

poursuivent bien un seul et même objectif : remettre en cause méthodiquement l'Ecole publique et nos statuts en calquant le fonctionnement des écoles sur celui des entreprises privées, en instaurant la concurrence entre écoles, entre collègues, sous l'égide de directeurs que le ministre voudrait transformer en contremaîtres chargés d'appliquer ses contre-réformes.

Pour le SNUDI-FO 13, il n'y a d'autre issue conforme aux intérêts de l'ensemble des personnels, des élèves et de leurs familles que de satisfaire les revendications urgentes :

- **Augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice d'au moins 25% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !**
- **Abrogation de la loi sur les retraites !**
- **Abandon de toutes les mesures visant à détruire l'Ecole publique : « PACTE », loi Rilhac, évaluations d'école, expérimentation marseillaise, ... !**

Et qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent, au moment où le gouvernement consacre 413 milliards d'euros à la loi de programmation militaire !

FO propose l'action commune

Le SNUDI-FO 13 soumet à la discussion de tous les collègues cette position, conforme à la défense du statut de la Fonction publique et à nos statuts particuliers, conforme à la défense de l'Ecole publique basée sur des programmes, horaires et diplômes nationaux. Il invite :

- les collègues à prendre position contre cette manœuvre visant à diviser les collègues entre eux, entre « signataires » et « non signataires ».

Signez la pétition intersyndicale ICI

- TOUS au rassemblement devant la Préfecture le **MERCREDI 31 MAI à 14h** pour demander le retrait du Pacte Macron/Ndiaye au moment où se tient le CSA ministériel consacré au "Pacte". Une délégation intersyndicale sera reçue.

Lire ICI l'appel intersyndical

- toutes celles et tous ceux qui partagent cette position, qui refusent la division orchestrée par le Ministre et le gouvernement, de se syndiquer au SNUDI-FO : c'est en agissant ensemble que nous parviendrons à rejeter cette déréglementation.

Téléchargez le bulletin de syndicalisation



Pour tout savoir sur le “Pacte”, prenez connaissance de nos dossiers spéciaux

PACTE MACRON-NDIAYE : INACCEPTABLE !

Le président Macron, entre deux catastrophes, a donc annoncé aux médias le contenu de la pseudo-revalorisation et du « pacte » préparés par le ministre Ndiaye. Comme sur la question des retraites où le gouvernement fait face à l'ensemble des organisations syndicales qui revendiquent le retrait de la réforme, le président et le ministre se sont retrouvés isolés sur leur « pacte » puisque la totalité des fédérations syndicales ont quitté les groupes de travail. Décidément, le président Macron et ses ministres aiment avoir raison contre tout le monde !

Communiqué de la fédération FO des fonctionnaires (FGF-FO)

Salaires des enseignants : augmentation immédiate du point d'indice !

Le gouvernement n'a de cesse de communiquer sur une prétendue augmentation salariale pour les enseignants. Rappelons que les enseignants sont des fonctionnaires d'Etat de catégorie A et que le traitement qu'ils perçoivent équivaut à la valeur du point d'indice et d'une grille correspondant aux indices de la catégorie A, la politique consistant à laisser le point d'indice se dégrader face à l'inflation à aboutir à la situation que nous connaissons aujourd'hui : pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de 1^{er} janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 25%.

De surcroît, la reconnaissance des qualifications se traduit dans le statut général des fonctionnaires par l'existence des catégories. La cohérence générale de la grille de la fonction publique amène FO fonction publique à revendiquer un démantement de la grille de catégorie A à 160% du SMIC, alors que la grille actuelle fait octroyer à la catégorie A à peine 10% au-dessus du SMIC.

Face à la paupérisation grandissante que subit l'ensemble des fonctionnaires, des mesures d'urgence d'augmentation du point d'indice et d'ombrage de la grille indiciaire sont d'une absolue nécessité !

Où bien de prendre ces mesures d'urgence, le gouvernement veut demander aux enseignants de travailler plus pour avoir... des primes !

Pour FO fonction publique, augmenter les primes et le salaire au mérite n'est pas acceptable.



FO Fonction publique revendique au contraire l'intégration de la moyenne des primes dans le traitement pour l'ensemble des personnels.

L'intersyndicale FSU - UNSA - FNCC-FP-FO - CFTD - CGT - SUD - SNALC s'est adressée aux ministres Elisabeth Borne et Pap Ndiaye le 17 avril 2023 pour dénoncer le terme de revalorisation et l'abandonnement de la charge de travail pour les personnels.

Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il prépare une revalorisation salariale pour les enseignants et prendre les réelles mesures d'urgence dans le cadre d'une véritable négociation sur la rémunération des fonctionnaires.



Un CSA ministériel pour mettre en oeuvre la loi Rilhac

Le comité social d'administration (CSA) ministériel s'est réuni le 16 mai. Au moment où débute des mois des millions de salariés forte grève et manifestent à l'appel de la totalité des organisations syndicales pour le retrait de la réforme des retraites, exigence qui reste plus que jamais à l'ordre du jour, et à ce que la totalité des organisations syndicales de l'éducation nationale s'opposent à l'« inacceptable » suite à la mise en place de la loi, son entrée en vigueur métrique de remise en cause du fonctionnement de nos écoles.

En effet, trois textes d'application de la loi Rilhac, dont le SNUDI-FO, le SAU-up-FSU, la CGT, SUD et le SNALC réclament l'abandon, doivent être présentés lors de ce CSA :

- un projet de décret relatif aux missions des directeurs ;
- un projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'exercice des directeurs ;
- un projet de décret relatif aux modalités d'évaluation des directeurs.

Ces textes marquent une nouveauté significative du rôle des directeurs dans les écoles. Plus que jamais, le ministre

entend les transformer en managers quasi-supérieurs hiérarchiques accablés de nouvelles tâches et chargés de mettre en oeuvre les contre-réformes.

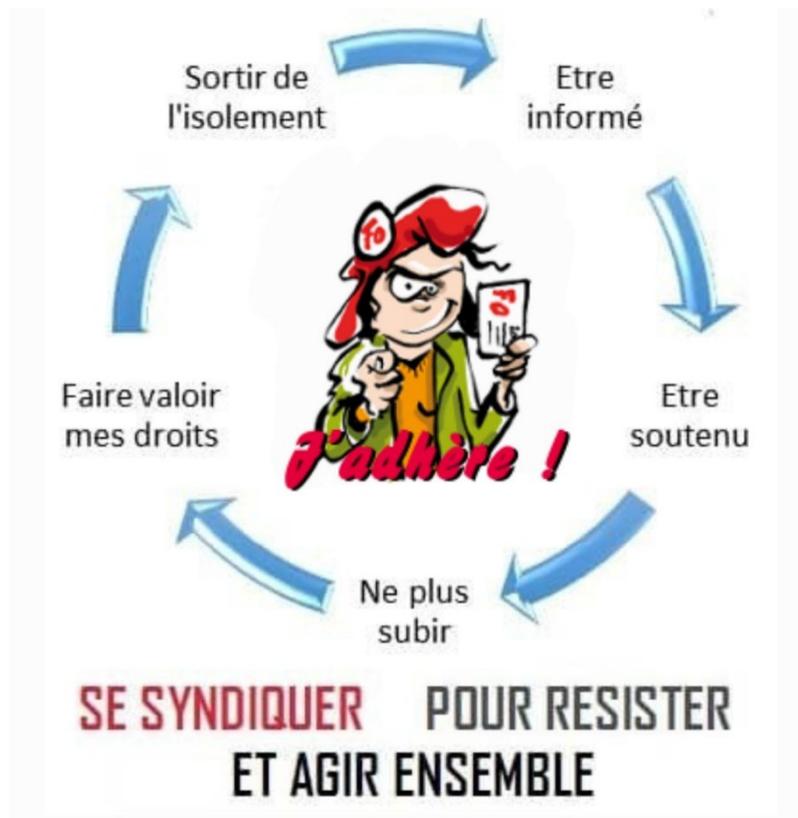
Durant le CSA, la FAGEC-FO s'est opposée à ces textes qui ont d'ailleurs été rejetés par la majorité des syndicats, en témoignent les votes sur les décrets.

Votes des décrets d'application de la loi Rilhac au CSA ministériel du 16 mai :

11 voix contre : FSU, FO, CGT, SNALC, SUD
4 voix pour : UNSA, CFTD

Ce vote ne peut que conforter les revendications du SAUDI-FO :

- l'abandon de la loi Rilhac et l'abandon de ses décrets d'application ;
- le maintien du décret de 1980 tel qu'actuellement rédigé ;
- l'augmentation des décharges pour toutes les écoles ;
- une aide administrative statutaire dans chaque école ;
- une augmentation de 100 points d'indice pour tous ;
- l'allègement des tâches des directeurs.



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

Pour les nouveaux adhérents 2023, vous ne payez que les mois restants pour cette année civile.

Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire 66% de la somme de vos impôts.



Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

